

tenter de mettre fin aux troubles graves qui ont éclaté et qui semblent vouloir se continuer à l'aéroport de Dorval?

Ce qui m'inquiète davantage, c'est que l'honorable ministre ne semble pas du tout comprendre le sérieux de la situation, qui ne s'est pas présentée subitement et a fait l'objet, en plusieurs circonstances, de protestations et de correspondance entre son ministère et l'Association des chauffeurs de taxis de Montréal.

De plus, l'honorable ministre, dans sa déclaration, tente d'amoindrir le problème de fond qui constitue, en somme, une concurrence déloyale faite aux chauffeurs de taxis, et ce dans le domaine de la libre entreprise. Évidemment, les chauffeurs de taxis ont raison de se plaindre qu'il existe à Dorval un monopole exercé par la compagnie Murray Hill, seul monopole qui soit exercé dans ce domaine à travers le monde entier, dans les aéroports. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, il n'existe aucune aéroport, à travers le monde entier, qui ait donné—par l'entremise de son gouvernement ou des autorités responsables des aéroports—un monopole à aucune compagnie de transport.

• (3.20 p.m.)

Mais je ne vois pas pourquoi l'honorable ministre, dans sa déclaration, n'afficherait pas une attitude plus conciliante et n'essaierait pas de comprendre le fond du problème qui est, en somme, l'existence d'un monopole qui s'exerce à l'encontre des intérêts privés, à l'encontre de l'entreprise privée et au détriment du chauffeur de taxi qui, bien souvent, est un père de famille qui doit gagner sa vie.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que ce problème a été soulevé, l'an dernier, auprès des autorités fédérales. Il était moins aigu parce que l'Expo '67 attirait alors un surplus de touristes dans la métropole canadienne. Maintenant, alors que les choses sont revenues à la normale, les chauffeurs de taxis se trouvent dans une position qui les empêche d'exercer leur métier et de gagner leur vie d'une façon adéquate. Il existe là un problème fondamentalement humain et qui relève aussi de la responsabilité de l'administration fédérale.

A mon avis, monsieur l'Orateur, l'honorable ministre devrait immédiatement nommer un médiateur pour tenter de faire la conciliation entre les parties, afin de trouver des formules qui permettraient aux deux parties intéressées de s'entendre.

La déclaration de l'honorable ministre ne me satisfait pas; elle ne satisfera certainement pas les parties en cause et je crains fort que le problème ne s'envenime davantage.

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je rappelle à l'honorable député que nous sommes présentement à l'appel des motions et les députés des partis de l'opposition peuvent faire des commentaires au sujet de la déclaration qu'a faite l'honorable ministre. S'il n'y a pas d'autres commentaires, nous en reviendrons aux questions et je donnerai à l'honorable député de Shefford l'occasion de poser sa question.

**M. Rondeau:** Monsieur l'Orateur, je voudrais faire des commentaires à ce stade-ci, étant donné que cette question revient assez souvent à la Chambre et, à ce qu'on peut constater, elle continuera encore d'y revenir.

On devrait demander, il me semble, aux deux parties en cause, savoir la compagnie Murray Hill et l'Association des propriétaires de taxis de la ville de Montréal de comparaître en comité des transports et communications afin qu'on puisse être bien renseigné au sujet des deux aspects de cette question. Après cela, on pourrait peut-être se prononcer plus efficacement sur l'opportunité de la nomination par le gouvernement fédéral d'un médiateur dans la présente cause.

[Traduction]

#### LA CAPITALE NATIONALE

LA FORMATION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (Surrey):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Forêts et du Développement rural, qui, chose qui me paraît assez curieuse, est responsable de la capitale nationale auprès de la Chambre. Étant donné la controverse qui opposerait les fonctionnaires de l'Ontario et ceux de la ville d'Ottawa au sujet de la construction d'immeubles à proximité des édifices du Parlement et de l'aménagement du centre-ville, quand le ministre prendra-t-il une décision sur l'établissement du comité parlementaire chargé d'examiner toutes les questions intéressantes à la capitale nationale? La constitution d'un tel comité a été approuvée au cours de la dernière législature.

[Français]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, je n'ai encore aucune idée quant au moment où ce comité sera formé, mais il le sera sûrement dès que ce sera utile de le faire, et j'espère que ce sera bientôt.

[Traduction]

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. En attendant la formation du comité, fera-t-il au